

La Revue n'accepte que des comptes rendus originaux et non édités. Chaque texte sera soumis anonymement à au moins deux lecteurs. La Revue se réserve le droit de proposer toute correction qu'elle jugera nécessaire.

Le Manuscrit souhaite recevoir des comptes rendus d'ouvrages parus dans les 12 mois avant la date de soumission du dit compte rendu. L'ouvrage recensé doit avoir un contenu scientifique.

Les comptes rendus doivent faire de 1500 mots. Ils doivent être rédigés dans le programme Microsoft Word en Times New Roman ou en format d'échange RTF, taille 12 points et à interligne et demi. Le texte doit commencer par la référence complète de l'ouvrage recensé, en gras. Il doit y avoir deux espaces avant le début du texte. Le nom de l'auteur du compte-rendu en majuscule et l'institution d'enseignement en minuscule doivent aussi se retrouver en début de texte.

Les paragraphes doivent être justifiés, séparés par un espace et doivent commencer par un retrait de 1.25 cm. La numérotation doit être située en haut à droite et ne doit pas apparaître sur la première page.

Les sous-titres doivent être en italique et séparés par une ligne. Il n'y a aucun titre pour l'introduction et la conclusion. Il ne doit également pas y avoir de table des matières, ni de bibliographie.

### ***Les citations***

Toutes citations doivent être encadrées par des guillemets français (« ») et référées en note de bas de page (voir point suivant). Une citation longue (composée de quatre lignes ou plus) doit être mise en exergue, soit être détachée du texte par un interligne double, sans guillemets, à simple interligne, et renforcée de six frappes par rapport à la marge gauche.

### **Notes infrapaginales**

Les notes infrapaginales sont utilisées pour apporter une explication utile, mais non essentielle, à la compréhension du texte ou encore comme espace pour figurer les références aux citations ou aux ouvrages utilisés dans l'article. La police des notes infrapaginales doit être Times New Roman, leur taille 10 points et leur interligne simple. De plus, elles doivent être numérotées en continu.

Les références doivent suivre la forme suivante : prénom et nom de l'auteur, le titre en italique, la ville de parution, l'édition, la date et le numéro de pages de laquelle provient la citation. Les particularités de l'édition (collection) ne sont pas inscrites en note de bas de page.

- Exemple : John Bray, *The Overkill Phenomenon*, Atlanta, Will & Sons, 2009, p. 23.

Dans le cas d'un article, on note le prénom et nom de l'auteur, le titre de l'article entre guillemets, le nom du périodique, le volume, le numéro, la date de parution et le numéro de page.

- Exemple : Chantal Raticot, « Les résultats archéologiques de la mégafaune dans l'espace mississippien », *Terre et Archéologie*, 14, 2, 1997, p. 345-400.

Lorsque le même ouvrage est cité plusieurs fois, on utilise certaines abréviations latines, que l'on écrit en italique :

- *Ibid.* est utilisé lorsqu'on répète immédiatement le titre. On l'emploie seul ou avec le numéro de page.
- *Id.* est employé seulement s'il s'agit de deux titres consécutifs du même auteur. En ce sens, il remplace le nom de l'auteur.
- *Op. cit.* remplace le titre et l'adresse bibliographique dans la référence. Il est inscrit tout de suite après le nom de l'auteur.
- *Loc. cit.* est utilisé comme le *op. cit.* mais uniquement dans le cas d'un article ou

l'équivalent.